

Instruction du 20 janvier 2006 relative aux actions exceptionnelles de lutte contre la sécheresse pour la sécurité de l'eau potable

NOR : DEVO0650042J

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable à Messieurs les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau.

Objet : actions exceptionnelles de lutte contre la sécheresse pour la sécurité de l'eau potable.

En 2005, la France a connu une sécheresse s'étendant sur un large croissant allant du sud de la Bretagne à la Côte d'Azur. Les conséquences en matière d'alimentation en eau potable ont été limitées grâce aux travaux de mobilisation de nouvelles ressources et surtout d'interconnexion des réseaux de distribution réalisés depuis 1976. Seules des petites communes isolées qui n'avaient pas réalisé de tels travaux ont connu des difficultés d'approvisionnement.

2006 pourrait malheureusement être encore une année très difficile voire historique en matière de sécheresse. Le déficit de pluie d'automne se cumule à celui de l'année précédente : il manque un tiers à 50% des pluies sur une large partie du territoire. Certains départements n'ont d'ailleurs pas levé les restrictions qu'ils avaient prises l'année dernière. Certaines zones, en particulier des îles, souffrent déjà d'un manque de ressources en eau.

Il est donc indispensable de se préparer à l'éventualité d'une année très difficile, en particulier pour aider les collectivités à garantir un approvisionnement minimal en eau potable dans les zones susceptibles d'être les plus touchées par la sécheresse.

Je vous demande d'ores et déjà de réserver, dans vos autorisations d'engagement, une dotation spécifique d'au moins 1 million d'euros pour les agences les plus concernées, permettant de traiter des demandes d'aide d'urgence en matière d'alimentation en eau potable, notamment pour les travaux de mobilisation de nouvelles ressources et surtout d'interconnexion provisoire ou pérenne.

Nelly Olin

Copie : présidents de comité de bassin, préfets coordonnateurs de bassin, DIREN de bassin et directeurs d'agences de l'eau.

La ministre de l'écologie et du développement durable à Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département.

Objet : actions exceptionnelles de lutte contre la sécheresse pour la sécurité de l'eau potable.

PJ : copie de ma lettre aux agences de l'eau.

En 2005, la France a connu une sécheresse s'étendant sur un large croissant allant du sud de la Bretagne à la Côte d'Azur. Les conséquences en matière d'alimentation en eau potable ont été limitées grâce aux travaux de mobilisation de nouvelles ressources et surtout d'interconnexion des réseaux de distribution réalisés depuis 1976. Seules des petites communes isolées qui n'avaient pas réalisé de tels travaux ont connu des difficultés d'approvisionnement.

Comme vous le savez, l'année 2006 pourrait être très difficile voire historique en matière de sécheresse. Je compte sur vous pour préparer au mieux la gestion de la crise éventuelle.

Dans ce contexte, j'ai demandé aux présidents de conseil d'administration des agences de l'eau de se préparer à cette éventualité et, d'ores et déjà, de réserver dans leurs autorisations d'engagement une dotation spécifique permettant de traiter des demandes d'aide d'urgence en matière d'alimentation en eau potable, notamment pour les travaux de mobilisation de nouvelles ressources et surtout d'interconnexion provisoire ou pérenne. Vous trouverez ci-joint copie de cette lettre.

Les agences de l'eau seront ainsi en mesure de vous aider à conseiller les collectivités confrontées à des problèmes d'alimentation en eau potable et contribuer à la mise en place des financements nécessaires.

Nelly Olin